

COMPTE RENDU DU CTPD DU 10 MAI 2011

Ce CTPD portait sur la création des 2 SIP de MEAUX, la transformation des emplois techniques en emplois administratifs, la création des DISI (Directions Inter- régionales des Services Informatiques), et la mise en place des organigrammes fonctionnels.

Nous avons lu notre déclaration liminaire (jointe en annexe), dans laquelle a été mis l'accent sur les question des salaires et du pouvoir d'achat (la CGT Fip 77 revendique une augmentation de 10% du point d'indice), les suppressions d'emploi et les Organigrammes Fonctionnels.

En réponse, M MARIEL déclare que les maîtrises des risques ne doivent pas être l'objet de procès en sorcellerie. Quant aux DISI, elles n'ont rien à voir avec la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques).

1) CREATION DES 2 SIP DE MEAUX

En introduction, M. MARIEL a indiqué aux représentants du personnel, que selon lui, le schéma était le même qu'à MELUN.

1) Volet Immobilier :

Concernant l'aspect immobilier, M. LIDIN précise que tout n'est pas complètement terminé, et que certains ajustements pouvaient s'avérer être nécessaires. Il précise notamment que la cloison prévue pour séparer la partie Assiette de celle du Recouvrement au futur SIP de MEAUX EST, allait être reculée de 90 cm (côté recouvrement).

Le calendrier du déroulement des travaux concernant les 2 futurs SIP est le suivant : fin des travaux : fin Mai pour MEAUX EST, et fin Juin pour MEAUX OUEST.

La CGT Fip 77 demande quelles étaient les mesures envisagées quant au confinement de la zone travaux pour MEAUX OUEST, et celui des compactus pour MEAUX EST.

A cela, M. FERNANDEZ répond qu'éventuellement des polyanes pouvaient être installés.

2) volet Ressources Humaines de la création des 2 SIP :

Au 01/09/2011, le SIP de MEAUX OUEST totaliserait 1 A+, 1 A, 7 B & 14 C, celui de MEAUX OUEST 1 A+, 2 A, 13 B, 17 C.

La CGT Fip 77 déplore que la mise en place du SIP de MEAUX OUEST se concrétise par la suppression de deux postes de catégorie C (filière fiscale). Pour une telle création, l'effectif aurait dû rester en l'état.

Par ailleurs , il est demandé comment se déroulera l'accueil du CDIF car l'accueil des contribuables professionnels et particuliers du CDIF de MELUN pose problème.

M. MARIEL répond que le schéma existant sera repris, toutefois il confirme qu'il y a un gros souci d'accueil sur MELUN.

A propos du standard : la Direction précise que le devis de l'autocom était attendu. Concernant le poste de standardiste, après avoir fait l'éloge des travaux réalisés par le standardiste, M. FERNANDEZ

nous informe que le standard résiduel se trouverait, une fois les travaux réalisés, dans les locaux de Back-Office de l'équipe d'Accueil.

Nous soulevons la question du chauffage au nouvel accueil (RDC), et les maux de tête ressentis par les agents suite aux émanations de peinture.

M. FERNANDEZ répond que le chauffage avait été coupé durant les travaux, et que d'après lui, avec le chauffage remis et le soleil l'après-midi, les collègues ne devraient plus avoir froid ! *A voir*

Concernant la peinture, il reconnaît que certains collègues pouvaient être incommodés. Il suffisait alors qu'ils remontent dans leurs services.

Quant à l'accès du public au hall d'accueil fait par la gauche et non en face de la banque d'accueil, la Direction préconise un système de chauffage à l'entrée .

A ce propos, La CGT Fip 77 rappelle qu'un système identique a été installé sur la résidence de COULOMMIERS ,et ce dernier ne fonctionne pas correctement. Par ailleurs, elle souligne que l'entrée sur le côté n'évite pas les courants d'air, car les collègues ont eu froid cet hiver.

Pour la Direction, le choix retenu est celui de l'architecte, et qu'en la matière, elle a fait confiance à un professionnel averti.

A propos du protocole Accueil concernant les 2 SIP : La CGT Fip 77 demande des précisions permettant de différencier le gracieux simple du gracieux spécialisé.

La Direction répond que le gracieux s'entend, selon le tableau joint au protocole, de demande simple facile et rapide à traiter selon la Direction pour lesquelles les montants éventuels de remises se situaient en dessous d'un certain plafond. Elle ajoute qu'il existe des fiches de recommandation afin d'encadrer le traitement du gracieux (éviter les disparités de traitement selon les agents ou les CDI SIP), ce qui n'enlève rien quant à la complexité du traitement des gracieux !

3) Volet sécurisation :

Il est prévu l'installation de lecteurs de badges, notamment pour accéder aux bureaux confidentiels de l'Accueil, d'équiper les locaux, notamment le RDC, de caméras, avec un retour sur écran installé dans le bureau du A de l'Accueil.

Quant à la sécurisation de la Caisse, elle devrait être faite pour le Lundi 16 Mai.

La CGT Fip 77 rappelle le récent décès de M. BEN LADEN, et demanda des précisions quant au niveau d'alerte du plan VIGIPIRATE.

M. MARIEL répond qu'il n'avait eu aucune consigne particulière à ce sujet.

En tout état de cause, il ne se voit pas, en ce moment, faire fouiller chaque usager qui se rendrait dans un Centre des Finances Publiques de Seine et Marne.

4) Volet traitement des restes à recouvrer :

Les EDR vont traiter les cotes inférieurs à 500 €, que le protocole prévoit la clôture des comptes au 15 Décembre 2011 (objectif 5000 comptes).

Mme VIENNE indique que le point sur le RAR de MELUN serait fait au prochain CTPD.

La CGT Fip 77 a fait part des grandes difficultés éprouvées par les agents de l'Accueil à réceptionner le public durant le début des travaux : accueil à la Recette des Finances à travers des vitres blindées (donc obliger de crier pour entendre et se faire entendre) dans des locaux trop exigus, accueil directionnel au RDC de l'immeuble principal dans les courants d'air, le bruit des machines et la poussière. A titre de compensation, La CGT demande qu'il leur soit octroyé une journée exceptionnelle d'absence.

A cela, M. COUKE, Receveur de MEAUX, fait l'étonné et n'a rien remarqué de semblable.

M. FERNANDEZ avoue que 2 incidents s'étaient effectivement produits (chute de plâtre et fuite d'eau). Cependant, la Direction refuse d'accorder une journée exceptionnelle pour quelque raison que ce soit ;

elle aurait pris la décision de fermer le Centre des Finances Publiques si cela s'était avéré être nécessaire. Mais, tel n'a pas été le cas.

Mais elle saura s'en souvenir. Toutefois, pour M. MARIEL, accordé une journée exceptionnelle d'absence, serait « un piège » pour son successeur.

II) TRANSFORMATION DES EMPLOIS TECHNIQUES

La Direction a décidé de transformer les emplois techniques en emplois administratifs lorsqu'un emploi technique ne comportait pas à la fois un grade et une fonction techniques.

Les agents concernés par cette option, titulaires du poste qu'ils occupent, conservent leurs postes sur le site.

Dans le département, 3 agents techniques exerçant des missions administratives ont opté pour l'emploi administratif, 6 agents administratifs affectés sur un emploi technique ont opté pour l'emploi technique, 5 agents administratifs affectés sur un emploi technique ont opté pour l'emploi administratif.

S'agissant des emplois techniques, et notamment des gardiens, voire de l'absence de gardien sur certains sites, La CGT Fip 77 rappelle que les agents ferment eux-mêmes les grilles à CHELLES. Or, cela ne peut être de leurs responsabilités.

M. MARIEL répond que l'ouverture et la fermeture du Centre des Finances Publiques de CHELLES sont sous la responsabilité du gestionnaire de ce site. Il va voir avec lui afin qu'il "organise convenablement sa maison".

Nous avons demandé des précisions quant à l'évolution de l'emploi de l'agent de FONTAINEBLEAU, concerné par cette option.

M. BLANC indique qu'il n'a aucun souci à se faire, puisqu'il participe déjà à des tâches administratives : il a opté pour un emploi administratif, et donc conserverait son poste sur FONTAINEBLEAU et par ailleurs, conserverait des tâches techniques.

III) Mise en place de la Direction interrégionale des services informatiques, la DISI PARIS-CHAMPAGNE :

La DDFIP a convié en tant qu'experts, M. Marc LUX, responsable de la future direction des services informatiques de Paris-Champagne et M GUERMONPREZ, son adjoint (actuellement, chef du CSI de Lille).

Sur ce point particulier, nous avons nous-mêmes sollicité la convocation de deux experts : Olivier PAULMIER, agent à la CMI de Seine et Marne et Michel RISACHER, secrétaire de la section de la CGT du CSI de Nemours.

Nous mettrons sur notre site les documents de travail de ce CTPD. Vous aurez ainsi, si vous le souhaitez, une information plus complète sur la constitution des DISI.

Pour ce compte rendu, nous serons plus concis.

Quelles seront les conséquences de la création de la DISI PARIS-CHAMPAGNE pour le personnel et les utilisateurs de l'assistance informatique de Seine et Marne ?

Le personnel de l'assistance informatique :

A partir du 01 septembre 2011, seront créées 9 DISI, et celle qui nous concerne aujourd'hui est celle de PARIS-CHAMPAGNE.

La DDFIP 77 est impactée par cette direction car les personnels des missions informatiques, c'est à dire les agents de la CMI, de la CMIB et les agents GSM à 100%. Ces agents ont eu une proposition de rejoindre ou non la DISI.

(M. LUX souligne que les emplois sont quand même transférés si l'agent ne rejoint pas la DISI).

Courant avril, les agents des CMI CMIB et GSM à 100% ont tous opté pour rejoindre le futur ESI (établissement de services informatiques) de Nemours soit :

7 emplois CMI

3 + 1 CMIB

(Le CTPD doit donc voter sur les transferts d'emplois, c'est-à-dire sur leurs affectations au futur ESI de Nemours).

Pour répondre à notre déclaration liminaire, M LUX précise que les agents restent sur place, en Seine et Marne, à Melun, dans les locaux qu'ils occupent actuellement.

Avec une spécificité à Chelles, l'agent qui fait partie de l'équipe de la mission informatique, restera sur la résidence.

Nous prenons acte de ses propos.

Les utilisateurs : Sur ce point, M LUX « n'a pas grand chose à dire car les choses marchent bien et essaiera de faire mieux que ce qui se passe avant » !!

Mais comment cela se passe actuellement ?

Dans la filière gestion publique, il faut appeler le SAU (service d'assistance utilisateurs) qui prévient la CMIB.

Or, dans la filière fiscale, le schéma est différent : nous appelons la CMI pour tous problèmes liés au poste de travail et l'assistance directe (l'AD) pour tous problèmes applicatifs.

L'objectif « cible » de M LUX consistera pour les utilisateurs à joindre l'assistance téléphonique (l'AT) de 1^{er} niveau, par métier Professionnel/ Particulier/ Gestion Publique , qui transmettra l'appel à la CID (cellule informatique départementale) ou la SIL (service d'infrastructure local) pour problème de réseau ou serveurs locaux.

Il est prévu la signature d'une convention entre les ESI (établissements des services informatiques) et chaque direction, avant le 31 décembre 2011.

Au cas particulier, le CSI de Nemours deviendra un « ESI » (dont le siège est situé à Noisiel). La DDFIP 77 devra donc signer une convention avec cet établissement.

M LUX indique que le renouvellement du parc informatique incombe aux DDFIP et non aux DISI, qui ont pour rôle, le conseil et l'expertise technique.

Il apporte une précision sur le personnel, liée au budget : du 01/09 au 31/12/11, la DDFIP 77 a la charge « budgétaire » des personnels transférés à la DISI. La DISI reprendra « budgétairement » le personnel reversé qu'à compter du 01/01/2012.

Pour la CGT Fip 77, la création de la DISI est une réorganisation sur un terrain de restructuration. Et lors du CTPC, la CGT a voté contre la mise en place des DISI.

Si elle n'est pas une émanation de la RGPP comme le soulignait le président du CTPD, M MARIEL, en réponse à notre liminaire, il est indiqué qu'aujourd'hui, pas un acte n'est issu de la RGPP.

Il est également évoqué la création des DISIC (directions interministérielles des services informatiques et de la communication de l'Etat), dont le vœu inavoué est la mutualisation informatique interministérielle, notamment en matière de gestion des personnels.

Par ailleurs, La CGT Fip 77 se demande comment les choses vont-elles bien se passer, comme le laisse entendre M LUX. En effet, pour l'heure les utilisateurs doivent faire comme « avant » ! Il y aura donc un risque de confusion ou bien des choix à faire.

Il est en outre signalé que les effectifs de l'AT devront être substantiellement augmentés ou bien les délais pour déclencher les interventions ne pourront que s'accroître. Il faudra alors compter une semaine voire un mois pour la réparation des postes de travail des agents.

M. LUX précise que les documents sont la cible à atteindre et se veut rassurant sur l'avenir informatique. Selon lui, la DISI existe pour mieux « se protéger ». Il ajoute qu'elle ne va pas permettre des suppressions d'emplois ni de structures.

Dont acte !

Par ailleurs, il a été demandé à quelle date seront mise en place les SAU et les PUV (plateaux uniques virtuels) ; et qui équipera les AT et les CID. Et enfin, nous demandons que d'amples informations soient apportées aux agents de l'assistance.

M LUX a répondu que beaucoup de questions montent à la DG mais les réponses ne descendent pas !

IV) LES ORGANIGRAMMES FONCTIONNELS

M. BRUN a fait la présentation en précisant qu'il s'agissait d'un outil de pilotage, de documentation (guide de procédure).

En fait, il s'agit de savoir : "quoi fait par qui" !...

Certains services ne seraient pas concernés : le service de la Politique Immobilière de l'état, celui de la redevance Audiovisuelle, des Brigades de Vérification, celui de la BCR.

L'O.F. est construit par le chef de service en collaboration avec ses agents. Le délai est de 9 mois pour la version consolidée des O.F., la 2MR (mission et maîtrise des risque) s'assurant que la construction est bonne.

L'O.F. ne comporte pas de quantification ni de niveau d'importance des tâches réalisées dans un service. Parfois même, certaines tâches peuvent être effectuées par une équipe entière comme dans les SIE ou les SIP.

Pour la CGT Fip 77, l' OF est nominatif et ne doit pas l'être, car les tâches effectuées, par exemple dans un SIE ou un SIP sont identiques. Cet outil doit être restreint au service et à la tâche. Il existe une notice dans les ex CDI, il est demandé de réactualiser cette notice. Par ailleurs, il est précisé que l'OF, les statistiques rendus dans chaque service, AGORA et le DUERP servent à multiplier les contrôles de traçabilité, et la Direction dispose, par le croisement de chacun ces outils, une aide à la suppressions d'emplois.

Par ailleurs, elle déplore qu'il ne puisse pas être endiguer le déficit de technicité, dû au départ d'agents chevronnés, et parfois propriétaires de grande expérience.

Pour la Direction, l' OF s'ajoute aux contrôles de traçabilité mais ne se croise en aucun avec les autres outils. En outre, cet outil qui existe déjà dans le privé, n'est pas un outil malfaisant.

V) QUESTIONS DIVERSES : Nous avons évoqué les points suivants :

- Suite à la question soulevée par d'autres représentants du personnel à propos de l'Accueil Fiscal de Proximité, nous rappelons les raccourcis faits en matière de communication par le Ministère aux usagers : " vous pouvez obtenir tous les renseignements fiscaux dans n'importe quel Centre des Finances Publiques".

- les reports de jours de congés en cas d'absence maladie en fin d'année de l'agent, en s'appuyant sur une note FONCTION PUBLIQUE.

M. REMY répond qu'une circulaire est en cours (sur la base de 25 jours).

- les sessions de la messagerie THUNDERBIRD, et de leurs accès, notamment son verrouillage.
La Direction va voir.

- la prise en compte du temps de trajet en cas de demi-journée de formation professionnelle, et demande la rédaction d'une note départementale.

M. MARIEL s'y refuse mais fera passer le message aux chefs de service.

- Le A de l'Accueil en matière de notation : comment expliquer la disparité entre MEAUX et MELUN, à MELUN le A de l'Accueil a fait la notation en qualité de chef de service, alors qu'à MEAUX, au vu du protocole prévu, la notation sera réservée au comptable du SIP de MEAUX OUEST ?

M. BLANC a répondu évasivement, en rappelant les règles en matière de notation, sans toutefois nier que le A de l'Accueil de MELUN a rempli un rôle de responsable de service.

Nous avons également fait part des inquiétudes des agents de la Trésorerie de CHELLES quant à leurs futurs emplacements (immeuble situé en face de la gare) ; et , évoqué le déménagement des agents de la Fiscalité Immobilière.

Pour les agents de la trésorerie , M. LIDIN ira les voir le mercredi 11/05/2011 pour les consulter, et qu'il les reverrait le lundi 16/05/2011 après avoir finalisé avec la Mairie de CHELLES. Quant aux agents de la FIE, il précise que tout a été fait en collaboration avec M. FAUQUENOT afin que toutes les armoires "tiennent" dans leur nouvel espace de bureaux.

Dont acte.



CTPD DU 10 MAI 2011 DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour le CTPD qui met à l'ordre du jour les dernières étapes de la fusion DGI/CP : sur un plan local, la mise en place de l'avant-dernier SIP de Seine et Marne, soit le SIP de Meaux ; sur un plan régional, la création de l'une des 9 DISI, la DISI Paris-Champagne.

SIP, DISI, sont les émanations de la RGPP, donc de la réduction drastique des déficits publics....

Réduire le déficit public, la crise économique sont également les arguments avancés par nos ministres BAROIN et TRON, qui ont décrété, lundi 19 avril, que le point d'indice des 5,2 millions de fonctionnaires serait gelé pour 2011 et 2012, voire 2013 pour le quotidien les Echos !

Quand bien même, il a été annoncé le 10 mars dernier, la mise en place du 8^{ème} échelon pour la catégorie C pour 2012 et un abondement de la prime de fusion de 350 à 500€ brut annuel, ce n'est pas « ces maigres annonces » qui vont compenser les hausses de la retenue pour pension civile, qui rappelons-le est de 8,12% au lieu de 7,85%, et le gel du point d'indice pour les fonctionnaires ; dont le résultat des deux facteurs, se traduira par une baisse nette du traitement pour un certains nombre de fonctionnaires. Pour certains fonctionnaires les moins payés, c'est un traitement indiciaire au-dessous du SMIC.

L'inflation, elle, ne régresse pas. Elle devrait se situer en 2011 entre 1,8% et 1,9% ce qui veut dire que la progression du pouvoir d'achat des salaires va être nulle cette année. Pour être plus clair, les prix augmentent, et pour donner des exemples concrets, le café + 15% pain +6% le gaz +5 % depuis le 1^{er} avril...et la hausse spectaculaire du prix des carburants, hausse également des consultations des médecins généralistes, mutuelles, assurances...la liste est longue, malheureusement.

Ainsi, de 2000 à aujourd'hui, les prix auront augmenté de 19,47 %, le point d'indice de 9,05 % soit une perte de pouvoir d'achat injustifiée et insupportable de plus de 10 %.

Il s'agit de chiffres imparables, mais ces chiffres ne sauraient faire oublier les difficultés quotidiennes d'existence sociale d'une grande partie de nos collègues confrontés à la vie de tous les jours, aux frais liés aux enfants mineurs, majeurs, et à l'aide apportée aux parents.

La CGT finances publiques de Seine et Marne revendique une augmentation du point d'indice de 10%.

Nous précisons que 10 % d'augmentation du point d'indice pour simplement rattraper le retard des dix dernières années, coûterait 20 milliards d'euros soit moins du tiers de ce que coûtent les niches fiscales ou les profits réalisés par les entreprises du CAC 40.

10 % d'augmentation du point d'indice, ce serait 150 € à 300 € de plus par mois selon sa catégorie et son grade.

L'efficacité de la fonction publique, ce sont des fonctionnaires rémunérés correctement avec ou sans fusion, avec ou sans SIP. Aussi, dans ce contexte la mise en place de l'avant-dernier SIP (le prochain et dernier étant celui de Noisiel), n'est pas rassurant.

En effet, s'il y a urgence à stopper l'éclatement et la déstructuration des rémunérations, il faut aussi stopper les suppressions d'emplois qui sont le cœur de la dégradation des conditions de vie au travail.

Sachant que l'objectif de réduction de la masse salariale de l'Etat se poursuit en 2012 par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite (suppression de 30000 postes en 2012).

A ce titre, la CGT Fip 77 exige l'arrêt des suppressions d'emplois et l'ouverture d'un bilan réel des charges et des besoins afin d'implanter, (et réimplanter les emplois supprimés, rappelons-le 54 emplois supprimés en Seine et Marne) les emplois nécessaires pour remplir pleinement l'ensemble des missions...dans les SIP ainsi que les autres services de gestion fiscale et de gestion publique.

Quant à la DISI, pour la CGT Fip 77, cette direction s'inscrit dans une logique de restructuration des services dont le but est de retirer in fine les missions informatiques de la DGFIP. Et plus particulièrement, concernant le sort de nos collègues des CMI et CMIB, qui rejoindraient la future DISI, nous exigeons des garanties concernant leur implantation actuelle.

Pour notre part, nous condamnons toutes les méthodes managériales issues du secteur privé, consistant à privilégier des logiques individuelles de métier à la conception de carrière prévue par les statuts de 1946 et de 1982.

De ce point de vue, la direction prétend mettre en place à tous les services et tous les agents, un organigramme fonctionnel : instrument de travail ou outil de management ? Utilisé tout d'abord dans la filière comptable, cet outil arrive aujourd'hui dans la filière fiscale. Faudra-t-il le considérer comme une mise en place plus poussée de l'efficience, et cela à travers la PFR. La DGFIP se dirige-t-elle vers un management coercitif ?

La CGT Fip 77 rappelle qu'elle condamne résolument la mise en place de la Prime de Fonction et de Résultats qui en découlerait en lieu et place du régime indemnitaire actuel, qui placerait nos personnels dans la situation des agents de France Telecom, des salariés de Renault et tant d'autres.

Pour conclure, la section CGT de Seine et Marne tout en vous souhaitant une bonne installation dans vos nouvelles fonctions en Ile et Vilaine, ne vous ménagera pas autant que de besoin dans ce dernier CTPD pour faire valoir les revendications du personnel.